

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents ou représentés : **27**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **19/03/2018**

Date d'affichage : **22/03/2018**

de la Commune de COGOLIN

Séance du jeudi 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO -

POUVOIRS : Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Par délibération n° 2017/113 en date du 26 octobre 2017 et suite à une procédure de concession de service public, le Conseil municipal décidait de retenir la SAS la Maison Bleue en tant que concessionnaire de la gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance.

La Société La Maison Bleue, actuelle concessionnaire dudit contrat, est associée unique d'une société, dont la dénomination sociale est « La Maison Bleue – Cogolin » qui a été créée, sous la forme d'une société à responsabilité limitée, exclusivement dédiée à l'exécution de la convention considérée.

Il apparaît donc pertinent d'envisager le transfert définitif du contrat de concession à la société dédiée exclusivement à l'exploitation des crèches et du RAM de COGOLIN.

N° 2018/049

AVENANT N° 1 A LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES CRECHES - SOCIETE LA MAISON BLEUE

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le

- 5 AVR. 2018

ID : 083-218300424-20180329-DCM2018_049-DE

CM 29/03/2018

N° 2018/049

AVENANT N° 1 A LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES CRECHES - SOCIETE LA MAISON BLEUE

Cette opération de substitution implique pour « La Maison Bleue – Cogolin » de devenir concessionnaire du contrat de concession.

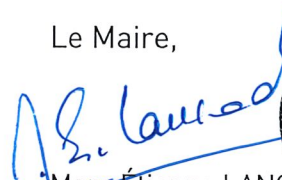
A ce titre « La Maison Bleue – Cogolin » s'engage à respecter les clauses et conditions du contrat de concession qui demeurent inchangées.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant N° 1 ;
- d'accepter le transfert du contrat de concession de service de la gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance à la Sté « La Maison Bleue – Cogolin » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 au contrat avec la Sté « La Maison Bleue – Cogolin ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 22 POUR – 1 CONTRE** (Pascal CORDÉ) - **4 ABSTENTIONS** (Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI).

Le Maire,


Marc Étienne LANSAD

